



CONTRIBUTION COLLECTIVE
DE SOCIAL GOOD ACCELERATOR
À LA STRATÉGIE NATIONALE
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

JUILLET 2025

***Pour une véritable stratégie numérique de l'ESS en
France, en phase avec ses valeurs et ses missions
d'utilité sociale et environnementales***

SOMMAIRE

INTRODUCTION : ÉTAT DES LIEUX	3
I. Le diagnostic de la transition numérique de l'ESS en France	5
II. Les modèles numériques alternatifs : une valeur stratégique à documenter et à soutenir	6
III. Analyse des besoins et des dispositifs actuels de soutien publics et philanthropiques	7
IV. Le rôle prescripteur des têtes de réseaux et l'absence de pilotage public partagé	8
V. Recommandations pour une stratégie nationale ambitieuse, concertée, inclusive et opérationnelle	9
Conclusion – Pour une gouvernance partagée et une ambition républicaine au service de l'inclusion, de la souveraineté et de l'intérêt général dans l'accélération numérique.	13
VI. Social Good Accelerator (SoGA) : légitimité, méthodologie et chronologie d'action	13
Nos membres	14
Collège « Têtes de réseaux de l'ESS »	14
Collège « Opérateurs »	14
Collège « Chercheurs »	14
Europe : Fari (AI Institute for Common Good, ULB-VUB, Bruxelles)	14
Collège « Salariés »	14
Collège « Fondateurs et bénévoles »	14

INTRODUCTION : ÉTAT DES LIEUX

En France, la transition numérique de l'Économie sociale et solidaire (ESS) demeure insuffisamment suivie, coordonnée et financée. Et ce alors que les [coopératives \(environ 22600 pour 1,3 millions de salariés\)](#), les mutuelles ([417 organismes](#)), les fonds et fondations ([7 392](#)), les entreprises commerciales ESUS (88) et surtout les [1,5 million d'associations \(deux millions de salariés, 12,5 millions de bénévoles dont 5,5 millions en hebdomadaire\)](#) représentent 10% du PIB et emploie 14% des salariés du pays selon l'Observatoire national de l'ESS. A 95%, elles sont concentrées dans la catégorie "TPE-PME" (moins de 250 salariés).

D'ici 2030, la France et l'Union européenne ambitionnent de généraliser la digitalisation des TPE et PME, en visant notamment l'atteinte d'un niveau numérique élémentaire pour 90% des petites entreprises et l'adoption de technologies avancées comme l'IA ou le cloud par 75% des entreprises européennes. Pour y parvenir, des programmes de soutien financier et d'accompagnement (comme les [PassNumérique](#), [FranceNum](#), [IA Booster](#), ["Osez l'IA"](#) ou [Cyber PME](#)) ont été mis en place, ainsi que des mesures favorisant la formation, la cybersécurité et l'innovation. L'objectif global est de renforcer la compétitivité, la résilience et la durabilité des petites entreprises grâce au numérique, tout en accélérant leur transition vers des outils digitaux et de nouvelles pratiques de gestion.

Cependant, contrairement à l'industrie, à l'agriculture ou à la santé, l'ESS ne dispose pas encore en France d'une stratégie publique dédiée à sa montée en compétences et à l'essor d'un modèle numérique aligné sur ses objectifs d'intérêt général, de gouvernance démocratique, de durabilité et d'inclusion. Malgré leur poids socio-économique et leur rôle décisif pour la cohésion sociale, l'inclusion et l'innovation territoriale, les petites et moyennes organisations de l'ESS peinent à accéder à des dispositifs de soutien numérique adaptés à leurs modèles et à leurs valeurs. Les besoins de soutien à la transition numérique dans l'ESS sont aussi spécifiquement liés aux modèles économiques (mission d'utilité sociale, limitation des dividendes et de l'equity qui découragent les investisseurs, financements couvrant uniquement les coûts, exclusion statutaire de facto des dispositifs d'investissement et de financement de l'innovation et de la transition numérique...), qui limitent fortement les liquidités qui permettent aux acteurs de l'économie "classique" d'investir dans leur transformation numérique.

Ce paradoxe est d'autant plus criant que l'Union européenne, à travers son [Plan d'action pour l'Économie sociale \(2021\)](#) et la [feuille de route "Transition Pathways for Social Economy" \(2022\)](#), appelle explicitement les États membres à reconnaître l'ESS comme un acteur clé de la transition numérique et à décliner des actions spécifiques, co-pilotées avec les têtes de réseaux, pour accompagner les acteurs de terrain et documenter, promouvoir et financer les alternatives numériques solidaires.

Investir dans la transition numérique de l'Économie sociale et solidaire, en mobilisant ses propres solutions inclusives et éthiques, est aujourd'hui essentiel pour préserver la cohésion sociale, garantir le maintien des services essentiels aux plus fragiles, et illustrer concrètement les valeurs républicaines d'égalité et de solidarité. Face à la dématérialisation rapide de l'ensemble des démarches administratives et des services publics, 90 % des responsables associatifs se déclarent en difficulté, tandis que seuls 22 % des associations se sentent "expérimentées" dans leur rapport au digital, là où 87 % le jugent pourtant "indispensable" pour leur fonctionnement et leur mission d'accompagnement des populations fragiles (Rapport "La place du numérique dans le projet associatif", 2022). Le gouvernement a d'ailleurs engagé une démarche de "simplification de la vie associative" reposant en grande partie sur la dématérialisation, dont la réussite doit être conditionnée par des accompagnements et formations dédiées ([source : consultation du Ministère de la Vie associative de 2023](#)).

Par ailleurs, l'ESS recèle aussi des "champions numériques", dont les modèles à but non lucratif ou lucrativité limitée (plateformes coopératives, commons numériques, logiciels libres, dispositifs d'inclusion (Soliguide, Framasoft, La MedNum, etc.)) découragent les investissements alors même qu'elles représentent une troisième voie. Nos "Licoornes", nos "Cooptech", nos associations dédiées à l'inclusion et à l'éducation numérique et au logiciel libre incarnent un numérique au service de l'intérêt général, de la transparence et de la sobriété écologique, reprenant la devise républicaine et offrant des alternatives éthiques aux logiques de profit ou de captation des données des grands acteurs privés.

Cet investissement dans un modèle numérique inclusif pour et par l'ESS doit être vu comme un modèle inspirant pour toutes les petites et moyennes entreprises françaises : aujourd'hui, si 64 % des TPE-PME déclarent disposer de compétences numériques en interne ou via des prestataires, cette part est en baisse, et 31 % des TPE-PME n'envisagent pas du tout de monter en compétence digitale à court terme et seulement 54 % des 16-74 ans disposent d'au moins des compétences numériques de base ([Baromètre France Num, 2023](#)). Ces chiffres montrent que près d'un tiers du tissu économique reste exclu de la dynamique de transition numérique, bien en-deçà des objectifs de la stratégie européenne 2030 ("Boussole numérique européenne"), qui exige que 90 % des PME atteignent au moins un niveau numérique "élémentaire" et 80 % des citoyens des compétences numériques de base.

I. Le diagnostic de la transition numérique de l'ESS en France

Les chiffres issus de l'enquête nationale "La place du numérique dans le projet associatif en 2022", menée auprès de 2 776 responsables associatifs par Recherches & Solidarités et Solidatech, montrent que si 87 % des associations considèrent le numérique comme important ou indispensable pour leur gouvernance, seulement 22 % se disent réellement expérimentées, 53 % étant "en progrès" et 22 % "peu initiées".

La crise sanitaire de 2020-2021 a permis d'accélérer ou de déclencher la transition numérique pour 45 % des structures, mais les écarts territoriaux persistent : 49 % d'associations urbaines contre 33 % seulement en rural déclarent des effets positifs. L'appartenance à une fédération, avec le soutien actif des têtes de réseaux, demeure déterminante pour l'appropriation, la montée en compétences et l'accès à l'accompagnement adapté.

Cependant, 90 % des dirigeants associatifs déplorent des difficultés majeures devant la dématérialisation croissante des services publics d'ici 2030, en particulier les petites structures et celles implantées en territoires isolés. Les trois barrières principales sont :

- 1) un manque structurel de financements pour l'achat, la maintenance, le déploiement ou la formation en outils numériques (rapporté comme frein principal par 39 % des dirigeants);
- 2) la pénurie de compétences en interne (34 %), qui se traduit souvent par une dépendance à l'égard de solutions propriétaires inadaptées ou d'outils peu maîtrisés;
- 3) Enfin, la difficulté à intégrer, de manière autonome, le numérique dans la stratégie de la structure, faute d'accompagnement personnalisé et de modalités de financements adaptés.

S'agissant des usages, seuls 32 % des associations utilisent un outil de comptabilité numérique, 23 % des associations employeuses ont mis en place un système d'information RH dématérialisé et 22 % ont recours à la formation à distance. 35 % mettent le numérique au service des publics fragiles et 17 % souhaitent développer ces usages dans les trois prochaines années, preuve de la vocation inclusive du secteur ; 42 % identifient l'inclusion numérique comme voie prioritaire.

À ce constat s'ajoute un enjeu majeur pour les associations et l'ensemble de l'ESS : la diffusion de l'intelligence artificielle (IA) soulève à la fois des défis éthiques, théoriques et pratiques essentiels à anticiper. Sur le plan moral, l'IA interroge la capacité du secteur à préserver la primauté de l'intérêt général et des valeurs de solidarité, alors même que les modèles d'IA actuellement déployés sont principalement portés par des acteurs privés et des logiques marchandes. Par ailleurs, l'ESS doit se saisir activement des transformations à venir : il s'agit de former ses parties prenantes à la compréhension des enjeux de l'IA, de contribuer au débat public sur l'encadrement éthique et la gouvernance des nouvelles technologies,

d'élaborer ou de s'approprier des chartes de bonnes pratiques, et d'accompagner associations et coopératives dans l'évolution des métiers et de l'organisation du travail. Répondre à ce double défi constitue un levier crucial pour garantir l'adaptation et la contribution de l'ESS à une transition numérique durable, inclusive et fidèle à ses missions d'utilité sociale.

Pourtant, la plupart des dispositifs publics d'investissement et d'innovation, tant au niveau national (France Relance, France Num, BPI, Osez l'IA...) qu'europpéen (Digital Europe, InvestEU, FEDER), n'allouent que moins de 5 % de leurs crédits à l'ESS, la plupart des appels à projets restant inadaptés aux modèles hybrides et aux statuts à but non lucratifs.

II. Les modèles numériques alternatifs : une valeur stratégique à documenter et à soutenir

À l'opposé des logiques de captation de la donnée et d'enfermement propriétaire, les solutions numériques "d'intérêt général" portées par l'ESS – plateformes collaboratives à but non lucratif, logiciels libres, communs numériques, data spaces souverains – offrent des alternatives robustes, éthiques et démocratiques, alignées avec les valeurs fondatrices du secteur. Citons Framasoft, Open Food Facts, Soliguide, Data for Good ou les Licoornes : ces organisations structurent un écosystème *Social Tech* fort de plus de 1 200 solutions numériques recensées en Europe, dont près de 350 en France, selon le Social Tech Atlas (SoGA, 2020).

Côté coopératives, 156 SCOP et SCIC au moins développent un cœur d'activité "numérique". Elles représentent des ressources pour les premières et ont une forte capacité à travailler ensemble en mode projet.

Ces organisations démontrent leur capacité à répondre à des besoins sociaux (inclusion, accès aux droits, citoyenneté, transition écologique, médiation numérique) par l'innovation, la gouvernance partagée et un principe de "data sufficiency" limitant l'empreinte environnementale des infrastructures.

Or, ces modèles, portés par des associations, des coopératives ou des fondations, peinent à changer d'échelle : ils restent sous-financés, sous-reconnus, trop faiblement intégrés dans les politiques d'achat public, dans la commande publique numérique des collectivités et des services de l'État ; et la plupart des dispositifs publics les ignorent dans leur conception.

Pourtant, la valeur ajoutée de ces solutions est reconnue par la Commission européenne, qui souligne dans la Transition Pathway que l'ESS doit "non seulement être un acteur de l'adoption technologique, mais un prescripteur de standards, un fournisseur de socles alternatifs, mutualisés et robustes pour garantir la souveraineté, l'ouverture et la résilience de l'Europe".

III. Analyse des besoins et des dispositifs actuels de soutien publics et philanthropiques

Le Social Good Accelerator, fort de plus de 800 répondants à ses questionnaires, de 50 focus-groupes, de plusieurs centaines d'entretiens et d'événements dont Social Good Week, Numérique en Commun[s] ESS, les Sommets européens de l'ESS, le Social Tech Atlas, et la co-rédaction du Code européen de conduite, a consolidé, de 2017 à 2025, une expertise de terrain unique qui structure l'ensemble de ses recommandations actuelles.

Les chiffres clés de la dernière enquête européenne SoGA (2019) restent confirmés par les recherches de 2024 : 91 % des structures de l'utilité sociale souhaitent monter en compétences sur le numérique, 86 % veulent coopérer avec des acteurs Tech, mais seules 39 % ont déjà bénéficié d'un accompagnement concret ou d'un mécénat de compétences, du fait de la méconnaissance mutuelle, de la faiblesse structurelle de la mutualisation et de l'absence de lieux de médiation. 76 % estiment que le manque de ressources financières constitue le principal frein à l'innovation numérique.

Le rapport "La place du numérique dans le projet associatif en 2022" confirme que le financement de la formation, l'accès au conseil et à la mutualisation, la disponibilité d'outils éthiques et de services adaptés sont les leviers décisifs pour enclencher la transition numérique de toutes les tailles de structures. En 2022, seuls 15 à 20 % des associations font appel à un accompagnement extérieur. Pourtant, les études démontrent que l'efficacité des projets numériques tenus collectivement est significativement supérieure lorsque les têtes de réseaux sont impliquées dans le suivi, l'évaluation et le lien avec les collectivités.

La France, comme l'Europe, dispose d'un panel de dispositifs théoriquement accessibles à l'innovation numérique des TPE, PME et ESS (FranceNum, Digital Europe, InvestEU, France Relance, Budget OPCO, DLA, 1% solidaire, mécénat philanthropique d'entreprises et de mutuelles). Mais dans les faits, seuls 5 % des crédits publics numériques bénéficient à l'ESS et aux associations non fiscalisées ; moins de 10 % de la philanthropie est orientée "digital formation/transformation" ESS, et la quasi-totalité du financement de la médiation est concentrée sur quelques opérateurs nationaux (IGAS, 2022 ; SOGA, 2025 ; Usbek & Rica, 2020, 2022).

Les critères d'éligibilité, la complexité administrative, la lourdeur des montages budgétaires et la nécessité de présenter des modèles de rentabilité proches de l'entreprise classique découragent la demande réelle du secteur. Les budgets sont trop souvent alloués sur appels à projets courts, hors logique d'investissement structurel, sans accompagnement à moyen terme, alors que l'appropriation totale des outils et les impacts sur les modèles organisationnels et économiques prennent du temps long.

IV. Le rôle prescripteur des têtes de réseaux et l'absence de pilotage public partagé

L'état des lieux dressé par les grandes études nationales et européennes converge : la réussite de la transition numérique de l'ESS nécessite la création d'une stratégie nationale, adossée à un pilotage collectif.

Or, en 2025, la France ne dispose toujours pas d'une feuille de route globale ni de gouvernance partagée pour cette transformation. Le cloisonnement des dispositifs, l'insuffisance des collaborations multi-territoriales et multi-niveaux, l'absence de référentiels et d'indicateurs nationaux de maturité numérique, l'insuffisance de fléchage des fonds à impact, pénalisent à la fois les petites associations rurales et les modèles innovants. Cette fragmentation était pointée dès 2020 par le SoGA dans sa lettre ouverte, qui rappelait l'urgence : "Seule la co-construction entre l'État, les collectivités et les têtes de réseaux permettra d'éviter que la transition numérique ne soit une nouvelle source de fracture, mais bien un levier de cohésion et d'innovation collective."

Le réseau est déjà en place, les expérimentations ont été éprouvées depuis 10 ans :

- Les têtes de réseaux et syndicats (ESS France, l'UDES, Le Mouvement associatif, La MedNum, le Social Good Accelerator, Hexopée) structurent la connaissance fine des besoins, la mise en réseau sectorielle, l'ancrage territorial et sont les partenaires naturels des pouvoirs publics pour organiser, outiller, faire monter en compétences l'ensemble du secteur ;
- Le Centre ressources numériques du Dispositif Local d'Accompagnement a été pérennisé suite à la crise sanitaire et doit être consolidé ;
- Des initiatives comme PANA (Point d'appui au numérique associatif) illustrent la force du collectif en matière d'accompagnement, avec une expérimentation réalisée de manière collective au niveau national et déclinée au niveau territorial, aujourd'hui intégré dans l'approche numérique de Guid'Asso ;
- Des CRESS et les Mouvements associatifs régionaux, par leur ancrage régional, leurs capacités d'action transversale et la mobilisation des branches professionnelles, doivent être parties prenantes du co-pilotage des futurs dispositifs, dans une logique d'équité territoriale, de partage des outils, et d'évaluation partagée.

V. Recommandations pour une stratégie nationale ambitieuse, concertée, inclusive et opérationnelle

Conformément au diagnostic posé et aux axes évoqués par la Commission européenne, nous réaffirmons que seule la co-construction d'une stratégie, pilotée conjointement par l'État, les collectivités territoriales, les CRESS (Chambres régionales de l'ESS) et l'ensemble des têtes de réseaux nationales et régionales, permettra de répondre à la double urgence : l'inclusion effective des associations et acteurs sociaux à la transition numérique ; la valorisation et la montée en puissance d'un modèle alternatif, numérique, éthique, démocratique, à impact.

Les recommandations suivantes, articulées, chiffrées et immédiatement actionnables, sont issues des besoins du terrain, de l'analyse comparée européenne et du capital d'expérience consolidé ces huit dernières années. Elles s'articulent autour de la co-construction d'une véritable stratégie nationale de transition numérique pour l'ESS, pilotée collégialement par l'État, les collectivités, les têtes de réseaux nationales/régionales (CRESS), avec un comité de suivi pluriannuel attaché à l'évaluation de la maturité numérique, au fléchage des fonds et à la mutualisation des ressources.

Proposition 1 : Inclusion formelle de toutes les familles de l'ESS (associations non fiscalisées, coopératives, structures à lucrativité limitée) dans tous les guichets publics et dispositifs de soutien à l'innovation numérique, formation et accompagnement, à commencer par "Osez l'IA", et FranceNum. La reconnaissance institutionnelle et formelle de toutes les formes d'ESS, y compris les associations non fiscalisées et les modèles "hybrides" à lucrativité limitée, dans les critères de tous les dispositifs publics d'investissement, de formation, d'accompagnement et d'innovation numérique, doit devenir la règle. Ceci nécessite, d'une part, la révision des textes d'appels à projets, la fusion des guichets, la formation des agents publics et l'ouverture d'une procédure de guichet unique ESS numérique, copilotée par les CRESS en région (propositions convergentes avec celle de la feuille de route européenne [Transition Pathways for Social Economy, 2022](#)).

Proposition 2 : Renforcement des budgets OPCO, DLA et de tous les autres dispositifs d'accompagnement de l'ESS et de la vie associative dans les plans d'investissements dans les compétences, en concertation avec les CRESS et fédérations régionales, sur trois volets distincts :

- a) Encapacitation des équipes dirigeantes : investir dans la formation continue des dirigeants et managers de l'ESS aux compétences numériques stratégiques.
- b) Investissement dans l'accompagnement numérique des petites structures sur tous les territoires (hors des zones urbaines centrales), en privilégiant dans les cahiers des charges les accompagnateurs

numériques statutairement intégrés à l'ESS. Cet investissement doit également intégrer une mise à niveau des gestionnaires de l'accompagnement (CRESS, France Active, Mouvement associatif régionaux...)

- c) En relais de la baisse attendue des financements sur la politique publique d'inclusion numérique, privilégier le co-investissement et l'hybridation des postes dans les structures d'accompagnement social et éducatif en formant aux compétences de l'accompagnement numérique des salariés de l'ESS, en outillant et en finançant 5000 postes hybrides d'ici 2030, pour garantir la couverture des publics fragiles sur tous les territoires, en accompagnement de proximité, et atteindre l'objectif de 80% des adultes en maîtrise des compétences numériques de base en 2030 ([Stratégie numérique européenne pour la décennie](#)).
- d) Investissement dans un programme de formation des bénévoles et des aidants aux compétences numériques de base.

Proposition 3 : Un discours fort de l'Etat (via "Les entreprises s'engagent" et les Ministres en chargées de différents portefeuilles ESS, Vie associative, Numérique & IA...) afin de mobiliser la philanthropie et les fonds d'actions sociale pour l'accompagnement au changement, l'investissement structurel et le financement du fonctionnement numérique des associations. Un Pass Innovation numérique ESS donnant accès à des solutions mutualisées et ouvertes pourrait faciliter la montée en maturité des petites structures. Ces mesures seraient monitorées par un comité piloté par SoGA, ESS France et les CRESS, avec évaluation annuelle des impacts.

Proposition 4 : Mise en place d'un Observatoire du numérique dans l'ESS, piloté avec les réseaux, publiant chaque année baromètres sur la maturité numérique, études d'impact, guides méthodologiques et bonnes pratiques. L'observatoire pourrait aussi mettre à disposition un répertoire national et européen des solutions numériques "made in ESS", cartographiant offres, modèles socio-économiques, gouvernance et indicateurs d'impact, en articulation avec le Social Tech Atlas. Cet Observatoire pourrait également accompagner le **codéveloppement, la gouvernance partagée et de la création de communs numériques: implication des bénéficiaires, co-construction de standards éthiques, pilotage participatif de la donnée, définition juridique des "données d'intérêt général" et inclusion effective des acteurs d'expertise associatifs dans le cadre du Data Act et du Digital Services Act.** La capitalisation de l'expérience de terrain, la diffusion de guides pratiques, de supports open source, l'organisation annuelle d'événements ouverts à tous (Social Good Week, Numérique en commun[s] ESS, ateliers territoriaux), et la valorisation d'un répertoire national/Européen, doivent devenir le socle de la stratégie collective de montée en puissance du secteur.

Proposition 5 : Création d'un fonds (de concours, de dotation...) associé à un programme de capitalisation et de promotion de communs numériques dans l'ESS, chargé d'accompagner le codéveloppement, la gouvernance partagée et de la création de communs numériques.

Ce fonds devraient permettre l'émergence de communs numériques utiles à la transition numérique de l'ESS, mais aussi potentiellement des acteurs publics et des TPE-PME, permettant in fine de gagner en souveraineté et de générer des économies substantielles sur les dépendances commerciales aux grands acteurs numérique, comme c'est déjà le cas avec la [Suite.coop](#), adopté par la DINUM. Il pourrait être relié à des initiatives existantes en Europe comme le [fonds NLNET Commons](#) ou [l'EDIC européen dédié aux "Communs numériques"](#), pourrait être alimenté par des fonds publics et privés afin de :

- a) garantir la qualité de la conception des outils et services (en lien avec les publics bénéficiaires et les questions environnementales), des gouvernances partagées pour favoriser la mutualisation des investissements.
- b) soutenir le développement produit des services et l'animation des gouvernances et la maintenance des solutions numériques proposées ouvertes.

Les accompagnements intégreraient *by design* l'implication des bénéficiaires, la co-construction de standards éthiques, le pilotage participatif de la donnée, la capitalisation de l'expérience de terrain, diffusion de guides pratiques, de supports open source, et l'organisation annuelle d'événements ouverts à tous possiblement rattachable à "Numérique(s) en Communs" de l'Agence nationale de Cohésion des territoires.

Proposition 6 : Maximiser l'utilité du [Fonds réemploi et réutilisation](#) (loi Climat et Résilience, exclusivement fléchée vers les structures de l'ESS), pour renforcer la justice sociale, l'économie circulaire et la transition écologique, tout en accélérant la lutte contre l'exclusion numérique des plus vulnérables.

Actuellement, le fonds réemploi correspond à un minimum de 5% des éco-contributions perçues pour chaque filière concernée. La filière reconditionne 4,3 millions d'appareils par an, mais seule une fraction aboutit à des actions sociales et solidaires. [D'après une étude BNP Paribas relayées par Emmaüs Connect](#), **39 % des entreprises françaises garderaient en stock des équipements inutilisés**. Dans les faits, la filière du reconditionnement informatique solidaire redistribue actuellement environ 250 000 ordinateurs à prix solidaire chaque année, à destination des ménages les plus modestes, alors qu'un objectif public de 2 millions d'ordinateurs par an doit être atteint à terme pour lutter efficacement contre la fracture numérique.

Par ailleurs, de nombreuses structures de l'ESS manquent encore de moyens matériels leur permettant de réaliser pleinement leur transition numérique. Investir dans des équipements informatiques reconditionnés dans des

structures d'insertion par l'activité économique leur permettrait à la fois de répondre au besoin d'outillage tout en créant des emplois locaux et en s'inscrivant dans une démarche écologiquement vertueuse.

Face à ces constats, nous proposons de :

- a)** relever le niveau de contribution obligatoire des metteurs en marché afin de garantir une enveloppe dédiée substantielle au reconditionnement solidaire en IAE. Nous proposons de mieux communiquer pour augmenter la contribution des entreprises mettant sur le marché des équipements générateurs de déchets, en orientant clairement une part significative de cette enveloppe vers le reconditionnement solidaire en insertion par l'activité économique (IAE) du matériel informatique.
- b)** définir, dans les appels à projets et conventionnements, une part fléchée et transparente réservée à l'équipement numérique des foyers modestes (objectif : au moins 2 millions d'ordinateurs/an) ;
- c)** Par un co-investissement (BPI, Banque des territoires) lié à la transition environnementale et à l'inclusion numérique, de soutenir l'investissement structurel des organisations d'Insertion par l'Activité Économique (IAE) qui oeuvrent dans le champ du reconditionnement informatique, mais aussi les activités de formation et l'accompagnement sociale dans l'emploi des personnes en insertion dans ces structures.
- d)** Via ce fonds créer des circuits d'équipement reconditionné très performants et accessibles pour les petites structures de l'ESS.

Proposition 7 : Réserve minimale de 5% des marchés publics numériques à des prestataires numériques de l'ESS, via des cahiers des charges types, des guides acheteurs publics et la labellisation des structures éligibles, en alignement avec le Code européen de conduite des données et les recommandations de la Commission européenne. La stratégie nationale devra articuler un quota minimal de 10 % de marchés publics numériques réservés à des solutions alternatives "made in ESS", labellisées "Social Tech UE" ou équivalent, en s'appuyant sur des cahiers des charges sectoriels rédigés avec les têtes de réseaux, des guides acheteurs, des référentiels publics et une carte interactive du Social Tech Atlas.

Proposition 8 : Engager les investisseurs publics (BPI, Banque des Territoires, Agences...) dans le soutien aux coopératives numériques, par le biais d'une formation intégrant des cas d'études, et d'une incitation gouvernementale à diversifier les portefeuilles d'investissement dans les "Start ups" avec un quota réservé aux organisations de l'ESS.

Conclusion – Pour une gouvernance partagée et une ambition républicaine au service de l'inclusion, de la souveraineté et de l'intérêt général dans l'accélération numérique.

La transformation numérique de l'ESS ne saurait être reléguée à une injonction sectorielle ou à une simple adaptation conjoncturelle : elle est un choix stratégique garant de l'équité, de la justice sociale, de la vitalité démocratique et de la souveraineté technologique de la société française et européenne. En dotant la France d'une stratégie nationale numérique pour l'ESS ambitieuse à l'ère de l'IA, copilotée avec l'ensemble des têtes de réseaux et en reconnaissant la valeur ajoutée des modèles numériques d'intérêt général, la France pourra relever, avec l'Europe, les défis de la décennie numérique tout en préservant notre modèle social et démocratique.

Ainsi, l'intérêt de développer, après des décennies de retards, une véritable stratégie numérique pour l'ESS est double : il s'agit non seulement d'accompagner massivement la transition numérique de l'ESS pour préserver et renforcer le modèle social et démocratique français, mais aussi montrer à l'ensemble des TPE-PME la voie d'un numérique au service du bien commun, soutenable, souverain et facteur de résilience économique et citoyenne. C'est, pour la France, se donner les moyens d'incarner et de diffuser la "troisième voie numérique" attendue à l'échelle européenne comme nationale.

Le Social Good Accelerator, en sa qualité d'interlocuteur reconnu, de catalyseur de communautés et d'expert des besoins des structures de terrain, se tient à disposition de l'ensemble des pouvoirs publics, des collectivités, des fédérations et des financeurs pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'une telle stratégie, dans l'intérêt général et au service des générations présentes et à venir.

VI. Social Good Accelerator (SoGA) : légitimité, méthodologie et chronologie d'action

Le Social Good Accelerator (SoGA), tête de réseau européenne et nationale pour le numérique social et solidaire, se positionne pleinement pour éclairer, fédérer et accélérer la transformation numérique de l'ESS en France et en Europe.

Nos actions tournent autour de 3 piliers :

- VOICE pour faire remonter les besoins et promouvoir les modèles ;
- CONNECT pour fédérer et animer l'écosystème ;
- LEARN pour organiser l'inter-connaissances, publier des études et faciliter la recherche dans le domaine du numérique à but non lucratif, structurer des programmes d'accompagnement collaboratifs centrés sur les besoins et les attentes des organisations de l'ESS.

La méthodologie continue l'association : recherche, dialogue avec les réseaux, construction d'outillage méthodologique, plaidoyer auprès des décideurs publics. Depuis 2018, notre association travaille à promouvoir et organiser la stratégie numérique de l'ESS en France et en Europe. L'association a démarré son travail institutionnel dès 2018 à Bruxelles en lien permanent avec l'unité Économie Sociale de la Commission européenne (DG Grow) depuis 2019 pour intégrer les spécificités du secteur dans toutes les réglementations, appels à projets et dispositifs européens, du Plan d'action ESS au futur cadre financier 2028-2035, et dans la co-construction des référentiels européens. Elle a notamment co-présidé le groupe d'experts européen du [Code de conduite européen du partage des données dans l'Economie sociale](#). En France, l'association dispose d'une personnalité qualifiée depuis 2019 de la [Commission supérieure du Numérique et des Postes](#), et depuis 2025 au sein du [Conseil supérieur de l'ESS](#).

SoGA dispose d'une légitimité fondée sur :

- Plus de 800 répondants à ses enquêtes depuis 2019,
- 50 focus groups et événements de recherche-action par an,
- 1,200 structures cartographiées dans l'Atlas Social Tech européen,
- Un consortium d'experts et de partenaires couvrant la majorité des régions françaises et réseaux européens,
- et des retours consolidés dans le réseau SoGA et ses partenaires, têtes de réseaux, fédérations, collectifs et acteurs de l'ESS numérique depuis 2017.

Nos membres

Collège « Têtes de réseaux de l'ESS »

- France : ESS France, Mouvement associatif, CG Scop, La Mednum, La Fonda, Mouvement Impact France, AVISE
- Europe : ACTE (Association européenne des Civic Tech), DIESIS, ALL DIGITAL, SAW B, RREUSE

Collège « Opérateurs »

- France : Emmaüs Connect, HelloAsso, Latitudes, Solinum, Dataactivist, Les Assembleurs (SCIC), Bayes Impact, Benevolt,

Kocoya Think Lab, Rébis, No Code for Good, Share IT, Fondation Devoteam, Social Declik, Wikimedia France, Coopaname

- Europe : PathTech, Occupy Tech

Collège « Chercheurs »

- France : Jacques-François Marchandise, Yael Benayoun, Agence Phare, Martin Lestra
- Europe : Fari (AI Institute for Common Good, ULB-VUB, Bruxelles)

Collège « Salariés »

Collège « Fondateurs et bénévoles »

Au delà de la consultation de nos membres et de nos productions, toutes les données et analyses sont issues des sources suivantes :

- [“Coopérations entre les acteurs d'utilité sociale et de la tech en Europe”](#), Étude européenne SoGA/Phare/Pro Bono Lab, 2019.
- [Plan d'action européen pour l'Economie sociale, 2020](#)
- [Social Economy Gateway](#), Commission européenne
- [“La place du numérique dans le projet associatif en 2022”](#) (Solidatech & Recherches & Solidarités) ;
- [Transition Pathways for Social Economy](#), Commission européenne, 2021-2022 ;
- [SETS Project - Research](#), 2024
- [Code de conduite européen des données de l'économie sociale](#) (2024).